

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

15

Nombre de conseillers
présents

11

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 10/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de mars à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	PAGES Didier	MAZEAU Michel
ALLAIN Daniel	SACRISTE Marie-Françoise	AUPY Jean-Louis
SOURDET Josiane	DESCHAMPS Marie-France	GERVAIS Jean-Christophe
MOUSSEAU Christiane	RAT Michel	

Étaient absents : DUBUISSON Martine, GOURINCHAS David, BASSOULET Nathalie et MOREAU Vincent
Procurations : de M. Dubuisson à M-F. Sacriste, de N. Bassoulet à J-L. Aupy et de V. Moreau à D. Allain

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Michel RAT a été désigné en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

-Délibérations :

- 1- Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école de Javerlhac – Année 2022/2023
 - 2- Restitution du Pont du Logis par le Département à la Commune
 - 3- Demande de subvention au titre du Fonds Vert dans le cadre de la modernisation du parc d'éclairage public
 - 4- Vote du taux des taxes
- Fiches Actions Contrat de Relance et de Transition Écologique
 - Mise aux normes de l'assainissement : Bilan de la 1^{ère} réunion de concertation
 - Désignation d'un(e) référent(e) égalité Homme/Femme
 - Un point sur l'école
 - Club des Aînés
 - Cérémonie du 19 Mars
 - Aménagement des bureaux des élus
 - SMCTOM : courriers adressés aux commerçants

1)

Faute de plus amples informations, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération relative à la restitution du Pont du Logis en simple question. Le conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès-Verbal de la réunion du 03 Février 2023 ; le Conseil l'approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Délibération : Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école de Javerlhac - Année 2022/2023

Conformément à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983, pour les enfants inscrits à l'école de Javerlhac-et-La-Chapelle-Saint-Robert mais domiciliés hors commune, Monsieur le Maire envisage de solliciter auprès des collectivités concernées une participation aux frais de fonctionnement de l'école telle que prévue et acceptées par les maires lors de l'inscription scolaire.

Le récapitulatif des dépenses de fonctionnement laisse apparaître un coût de 1 506 € par élève (calcul détaillé en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité des membres présents et représentés**, fixe la participation des communes à **1 250 €** par élève et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire procéder aux mandatements.

DÉPENSES PAR ÉLÈVE ET PAR AN (de Septembre 2021 à Juillet 2022)

Exercice 2022 / CA 2021

Javerlhac et La Chapelle Saint Robert

Nombre d'élèves : 62

FOURNITURES

6067	Fournitures Scolaires	2 938,30 €
60631	Fournitures d'Entretien	2 124,01 €

FRAIS DE PERSONNEL

Agent École Maternelle	28 758,91 €
Adjoint Technique Territorial	26 931,87 €

TRAVAUX + SERVICES EXTÉRIEURS

60611	Eau	898,36 €
60612	Électricité	3 351,68 €
60621	Combustibles	14 332,87 €
61522	Entretien des Bâtiments	830,02 €
616	Assurances Multirisques	900,00 €
6168	Assurances scolaire et transport	154,29 €
6247	Transports (Scolaires – Voyages – Piscine) + Part Région	2 210,00 €
6261	Frais d'Affranchissement	100,00 €
6262	Téléphone / Internet	914,75 €

2)

6283	Désinfection des Écoles par une entreprise	4 238,10 €
6288	Centre Aquatique (participation versée à la CCPN)	1700,00 €
6455	Cotisation assurance du personnel (ramenée aux agents de l'école)	2 696,65 €
6574	Subvention à l'Association Farandole	300,00 €
	TOTAL DES DÉPENSES :	93 379,81 €

Coût par élève sur l'année scolaire

93 379,81 € / 62 : **1 506,13 €**

2. Délibération : Demande de subvention au titre du Fonds Vert dans le cadre de la modernisation du parc d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2022/04-01 en date du 03 Juin 2022, le Conseil a accepté la signature de la convention avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne « Nouvelle Donne - Modernisation de l'éclairage public ». Par cette convention la commune s'est engagée à la programmation de modernisation du parc d'éclairage public sur 10 ans. Pour l'exercice 2023, il s'agit du remplacement des luminaires vétustes par des luminaires à technologie en LEDS, économes en énergie.

Le SDE24 estime -qu'au titre de l'année 2023- le montant cette opération s'élève à la somme de 15 120,00 € H.T. ; le SDE24 prend en charge le montant à hauteur de 35% et le solde de 65% reste à la charge de la commune.

Le Maire informe le Conseil municipal que cette opération est éligible auprès de l'État au titre du Fonds Vert dans le cadre de la transition énergétique à hauteur maximum de **15% du montant total H.T.**

Le plan de financement peut d'établir ainsi :

État - DETR 2023 : 4 536,00 € soit 30%

SDE 24 : 5 292,00 € soit 35%

Fonds Vert : 2 268,00 € soit 15%

Commune : 3 024,00 € soit 20%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **accepte** la programmation des travaux de modernisation d'éclairage public pour un coût prévisionnel estimé de 15 120,00 € H.T. ;
- **approuve** le plan de financement de l'opération :
 - État - DETR 2023 : **4 536,00 € soit 30%**
 - SDE 24 : **5 292,00 € soit 35%**
 - Fonds Vert : **2 268,00 € soit 15%**
 - Commune : **3 024,00 € soit 20%**
- **sollicite** une subvention de l'État au titre du **Fonds Vert 2023 au taux maximal de 15%** pour la réalisation de cette opération ;
- **autorise** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

3)

3. Délibération : Vote du Taux des Taxes 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2023 les taux d'imposition des 2 taxes directes.

Compte tenu de la situation financière de la commune et étant donné qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis plus de 5 ans, Monsieur le Maire propose de les porter ainsi pour l'année 2023 :

- Taxe foncière propriété bâtie : **46,50%**
- Taxe foncière propriété non bâtie : **90,00%**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par **11 Voix POUR, 3 CONTRE et 0 Abstention** :

- **décide** l'application des taux ci-dessus indiqués pour l'année 2023.
- **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fiches Actions - Contrat de Relance et de Transition Écologique

Didier Pagès rappelle au Conseil que le CRTE est un programme d'actions sur la transition écologique sur 6 ans (aménagement bourg, travaux de rénovation énergétique...). Chaque commune peut déposer des « fiches action » pour les travaux qu'elles ont à mener afin de bénéficier de subvention et régulièrement ces fiches ont besoin d'être mises à jour notamment sur les éléments chiffrés.

Concernant la commune, les fiches actions suivantes ont été déposées :

- Aménagement de l'espace (parking, espace vert, réseaux...) pour la construction de Périgord Habitat
- Création d'un restaurant intergénérationnel
- Création d'un îlot de fraîcheur dans la cour de l'école

A propos du restaurant, Monsieur le Maire indique qu'il a relancé l'architecte.

Mise aux normes de l'assainissement : Bilan de la 1^{ère} réunion de concertation

Une réunion d'information s'est tenue le 23 février dernier à la Salle de la Garenne. Bonne opinion de cette présentation par la société SOCAMA et les services des régies Eau et Assainissement de la CCPN, ces derniers ont annoncé un commencement des travaux à la mi-avril pour la partie « haute » du bourg c'est-à-dire l'Avenue de la Garenne ; la partie « basse » (Route d'Angoulême) se réalisera en Septembre. C'est une enveloppe d'environ 2 millions : plus de 700 000€ pour le réseau d'eau potable, 820 000€ pour le réseau assainissement et 200 000€ d'études et recherches ; sans compter la création de la nouvelle station d'épuration. Une longue année de travaux nous attend dans l'agglomération de Javerlhac ; la principale consigne est de gêner le moins possible les commerçants et de faire en sorte que ça se passe bien pour tout le monde. En Septembre, la route départementale n°75 sera déviée depuis Sainte Catherine.

Désignation d'un(e) référent(e) égalité Homme/Femme

Lecture par Monsieur le Maire de la lettre du Préfet par lequel il est rappelé aux trois fonctions publiques de promouvoir l'égalité professionnelle homme/femme. En effet, afin de passer d'une égalité statutaire à une égalité réelle, les employeurs territoriaux doivent mettre en œuvre toutes les mesures de nature à garantir l'égalité salariale et l'égalité des droits dans le déroulement de la carrière des agents publics, quel que soit leur statut – titulaires ou non titulaires.

Sur la base du volontariat, ce référent doit faire partie du personnel. Monsieur le Maire propose avec son accord Vanessa Desmond, le Conseil accepte.

Un point sur l'école

Monsieur le Maire rappelle qu'une école est une préoccupation au quotidien, qu'elle a un coût mais aussi une nécessité dans une commune. Il souhaite aborder 5 points :

- Mardi 14 mars : sensibilisation des élèves de l'école aux handicaps
- Vendredi 17 mars : venue de Madame La Directrice des Services Académiques de l'Éducation Nationale accompagnée de son adjoint, de son chef de cabinet et de l'Inspectrice du secteur Nord Dordogne pour le lancement de l'opération « la Semaine de la Maternelle » du 20 au 27 mars
- Petite baisse de l'effectif pour la prochaine rentrée scolaire. Une dizaine d'enfants part au collège en 6^{ème} et peu rentre en maternelle. Cependant, certains petits javerlhacois ne fréquentent pas notre école... c'est un vrai souci. On doit se mobiliser pour gérer au mieux les effectifs.
- Une idée pour notre site internet et pour valoriser la cantine : prendre en photo et diffuser le plateau repas de nos enfants une fois par semaine.
- Cantine : les nouvelles du rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition du bâtiment sont excellentes, il n'y a pas d'amiante dans la partie structurelle. Daniel Allain ajoute qu'on pourrait profiter de cette démolition pour créer un îlot de fraîcheur dans la cour de l'école comme annoncé par Didier Pagès. Il a demandé à 2-3 entreprises du secteur à réfléchir à l'aménagement de cet espace.
Marie-Françoise Sacriste demande si l'entreprise qui devait s'occuper de la démolition a été recontactée ?
Josiane Sourdet répond que si on peut être subventionné pour cette opération, il serait dommage de s'en priver et donc d'attendre un peu.
Didier Pagès explique qu'en effet, cette « végétalisation » dans une cour d'école peut faire l'objet d'une subvention au titre du Fonds Vert.
Monsieur le Maire donne la date du prochain Conseil d'école : le mardi 21 mars à 18h00.

- **Club des Aînés**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une nouvelle équipe a été élue au sein du Club Val du Bandiat lors de l'assemblée générale en Février dernier. À sa tête en tant que Président : M. Didier CARON, Vice-Présidente : Mme Marie-France DESCHAMPS, secrétaire : M. Richard Henri BELIN, secrétaire-adjointe : Mme Marie-Claude SUDRE, trésorière : Mme Christine REGNIEZ et trésorière-adjointe : Mme Martine DUBUISSON.

Une première réunion a rassemblé une cinquantaine de personnes, le Maire salue ce nouveau bureau en place et a une pensée émue pour Michel Monmoulinet.

- **Cérémonie du 19 Mars**

A la demande de la FNACA, cette cérémonie aura lieu exceptionnellement à 17h30.

- **Aménagement des bureaux des élus**

Bonne nouvelle, l'heure est aux petites finitions contrairement à ce que les entreprises laissaient croire.

Didier Pagès précise qu'avant de savoir comment aménager cet espace, il y a un point important sur lequel travailler à savoir le Syndicat d'Initiative... Monsieur le Maire intervient en disant qu'il souhaiterait que la CCPN réfléchisse à installer un point d'informations touristiques dans Javerlhac ; la Flow Vélo étant très fréquentée, il serait de bon augure que cette compétence intercommunale soit développée sur notre territoire. Mais effectivement, l'idée est de rassembler le SI et la bibliothèque en bas de la mairie.

Marie-France Deschamps demande ce qu'il en est des pièces refaites au-dessus de l'ancien bureau de poste ?

Daniel Allain répond que ces pièces seront destinées aux archives de la mairie, et à 2 bureaux des élus.

L'occasion d'échanger aussi, ... par exemple que faire de la salle informatique et des 2 classes vides de l'école, faut-il fermer la salle de la culture l'hiver ?

Le maire soumet toutes ces questions à la réflexion des élus.

- **SMCTOM : courriers adressés aux commerçants**

Lors des derniers Conseils municipaux, Monsieur le Maire s'était engagé à prendre contact avec les services du SMCTOM quant à l'augmentation « surprise » de la taxe pour les commerçants. Chose faite, le SMCTOM affirme qu'il a écrit à chaque commerçant en temps opportun, ce que ces derniers réfutent. Monsieur le Maire concède que la communication n'est pas le point fort du SMCTOM.

- **Le Pont du Logis**

Par courrier en date du 9 mars 2023, le Département nous informe de la dangerosité du pont du château du Logis. La sécurité des usagers de cette portion de route n'étant pas assurée le maire prendra dès lundi prochain un arrêté d'interdiction de franchissement de ce pont. Quant à la restitution du pont par le Département à la commune les élus font part de leurs opinions divergentes : des informations, des réflexions supplémentaires sont nécessaires.

Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 30 minutes.

Fait le 20 Mars 2023.

Le Maire,



Le Secrétaire

